

## En Syrie, la France avait rétabli l'ordre avant l'intervention de l'Angleterre

### LA VÉRITÉ

par Maurice SCHUMANN

**A**u moment où la crise du Levant risque de semer le trouble et l'inquiétude, il importe avant tout de produire des faits qui — dans leur nudité — puissent permettre à chaque Français de trancher par lui-même le débat de sa conscience et d'exercer, en toute liberté, son devoir civique aussi bien que son sens critique.

1° Après la libération du Levant par l'action conjointe des troupes françaises et britanniques, un accord fut conclu entre le général de Gaulle et M. Olivier Lyttelton, qui était alors, en tant que membre du gouvernement britannique, ministre résident au Caire. Cet accord Lyttelton-De Gaulle qui, depuis septembre 1941, n'a cessé de gouverner en droit les relations franco-britanniques au Levant, stipule que le commandement territorial, en Syrie comme au Liban, est un commandement français ;

2° En vertu même de ce droit, qui se double d'une obligation, la France a récemment envoyé au Levant deux bataillons. Soit 1.100 hommes. Sur ces deux bataillons, l'un, composé de Sénégalais, était un bataillon de relève dont l'arrivée n'a, par conséquent, pas accru les effectifs français ; l'autre, composé d'environ 500 hommes des Forces Françaises de l'Intérieur, était un bataillon de renfort. Ces deux unités sont demeurées au Liban, qui ne fut le théâtre d'aucun trouble grave. Pas un seul des hommes qui les constituaient n'a pénétré sur le territoire syrien, c'est-à-dire sur le théâtre des troubles. Il est donc non seulement faux, mais impossible, que l'arrivée de ces 500 soldats ait provoqué les incidents qui sont aujourd'hui déplorés, pour la bonne raison qu'ils ne sont jamais arrivés sur le lieu de ces incidents. Tout au plus la nouvelle de leur débarquement a-t-elle pu servir de prétexte, ou de signal ;

3° Les postes français ont été attaqués, non pas par des manifestants quelconques, mais par la gendarmerie syrienne, et par la police d'un des deux États du Levant qui tiennent leur indépendance de la France. D'où venaient les armes avec lesquelles ces attaques furent perpétrées ? Sans répondre avec certitude, on peut toutefois préciser : a) que les accords Lyttelton-De Gaulle confèrent le droit et imposent le devoir à la France, et à elle seule, de maintenir l'ordre public au Levant ;

(Lire la suite en 2<sup>e</sup> p., 1<sup>er</sup> col.)

### UN MESSAGE AMICAL DE TRUMAN A DE GAULLE

Accalmie au Levant

Radio-Beyrouth annonce que le bombardement aérien de Damas a cessé hier soir. La journée avait été relativement calme. A Amarathe, les hostilités ont cessé à minuit. Alep est restée calme dans l'ensemble. A Deir es Zor, les troupes françaises se sont retirées de la ville et se tiennent dans les environs.

#### Un communiqué du général Beynet précise certains points formels

Beyrouth, 1<sup>er</sup> juin. — Le général Beynet, délégué général de la France au Levant, a donné hier soir à la presse et à la radio le communiqué suivant : « Les troupes françaises ont achevé de rétablir l'ordre sur la plus grande partie du territoire syrien dans la journée du 31 mai. Le commandant en chef du Moyen-Orient, sur instructions du gouvernement britannique, est intervenu auprès des commandants en chef des forces françaises du Levant pour que cesse le feu. Le gouvernement français avait préalablement transmis des instructions pour qu'il soit déferé au désir britannique. »

#### Prochaines négociations à Londres ?

Londres, 1<sup>er</sup> juin. — M. Eden a déclaré aujourd'hui à la Chambre des Communes qu'il a été informé que le commandant des troupes françaises de Syrie a fait savoir au commandant de la 9<sup>e</sup> armée britannique qu'il avait reçu de Paris des instructions lui enjoignant de ne pas s'opposer à l'ordre du commandant en chef allié dans le Moyen-Orient de cesser le feu et de consigner les troupes dans les casernes.

Il a dit que le gouvernement maintient confiance qu'il peut compter sur toutes les parties intéressées pour coopérer ensemble afin d'arriver au complet rétablissement de l'ordre et qu'il espère que les négociations commenceront très bientôt à Londres pour arriver à un règlement final de la question.

#### Georges Bidault répond à la note américaine

Georges Bidault a répondu par lettre à M. Caffery, ambassadeur des Etats-Unis, qui lui avait

adressé un message pour préciser les sentiments du gouvernement américain devant la crise syrienne. Après avoir rappelé les traditions libérales qui inspirent la politique française, Georges Bidault a affirmé que la France qui a proclamé l'indépendance de la Syrie et du Liban avait le devoir et le droit de défendre au Levant les intérêts séculaires dont elle a la charge. Elle ne considère pas que cette position légitime soit inconciliable avec l'indépendance de ces Etats.

« Je puis vous informer, conclut le ministre, qu'il n'a jamais été dans l'idée de mon gouvernement de revenir sur ses engagements. J'ai eu moi-même l'occasion récemment de proclamer que l'indépendance de la Syrie et du Liban était acquise et que la France était heureuse de la reconnaître après l'avoir proclamée. »

#### Le message du président Truman au général de Gaulle

Le général de Gaulle a reçu hier matin du président Truman un amical message concernant les événements de Syrie et du Liban.

### AU CONSEIL DES MINISTRES

## NOS TROUPES DU LEVANT GARDERONT LES POSITIONS QU'ELLES OCCUPENT

Les ministres se sont réunis en conseil le 1<sup>er</sup> juin sous la présidence du général de Gaulle. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, a mis le gouvernement au courant de l'évolution de la situation internationale et des incidents de Syrie. Le gouvernement a approuvé les instructions données au délégué général et plénipotentiaire de France au Levant, dans le but d'ôter tout prétexte à une nouvelle agitation tout en gardant les positions que les troupes françaises occupent.

Le ministre de la Guerre a été chargé d'exprimer aux troupes du Levant l'entière confiance du gouvernement.

#### Nationalisation des transports aériens

Sur la proposition de M. Tillon, ministre de l'Air, le gouvernement a adopté une ordonnance portant nationalisation des transports aériens.

M. Tixier, ministre de l'Intérieur, a soumis à l'approbation du gouvernement un projet d'ordonnance précisant la composition de l'assemblée départementale provisoire de la Seine.

Sur proposition des ministres de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Economie nationale et des Finances, le conseil a adopté une ordonnance sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle.



Un des derniers résistants de la Wehrmacht est fait prisonnier : le feldmarschal Schorner, commandant de toutes les armées allemandes en Tchécoslovaquie, qui s'était retranché dans les Alpes tyroliennes et avait continué la lutte après la signature de la reddition générale allemande.

#### PÉTAÏN A COMPARU devant la Commission d'instruction de la Haute-Cour

Hier matin, Pétain a été interrogé par la commission d'instruction réunie au fort de Montrouge. L'interrogatoire se poursuivra jeudi prochain. Il a porté hier matin sur son ambassade à Madrid, ses relations avec Maurras, la Cagoule ainsi que sur la décision d'armistice.

A ce propos, l'inculpé aurait déclaré, provoquant un mouvement de stupeur : « Une bataille avait été perdue en 1940. J'ai aidé à la regagner. »

#### Laval se constituerait prisonnier

Luxembourg, 1<sup>er</sup> juin. — La radio des Nations Unies annonce que, d'après une dépêche de Barcelone, Pierre Laval aurait demandé à se rendre au gouvernement français. Laval serait transporté par avion en France.

### LA PRESSE DE LA RÉSISTANCE invite Paris

à commémorer à l'Opéra le premier appel à la résistance 18 juin 1940 - 18 juin 1945

Pour commémorer le cinquième anniversaire de l'appel à la résistance lancé de Londres par le général de Gaulle le 18 juin 1940, le Syndicat de la Presse parisienne patronnera la « Veillée de la Résistance » qui se déroulera à l'Opéra dans la soirée du 18 juin, sous la présidence d'honneur du général de Gaulle et en présence des membres du gouvernement et du corps diplomatique.

Cette importante manifestation est organisée au profit des œuvres sociales de la Résistance. Le C. O. S. O. R. en affectera le profit aux œuvres de déportés.

Le programme de cette soirée a été établi avec le double souci d'offrir un spectacle attrayant et une évocation de l'esprit de la Résistance. Vers 18 heures, il sera interrompu par la participation musicale de Martini. Quelques scènes de ballet suivront, puis Maurice Schumann évoquera le 18 juin 1940 dans une brève allocution. Avec le concours de Hélène Bouvier, la troupe de l'Opéra donnera les derniers tableaux d'Anda qui seront suivis d'un ballet « Jour d'Enfants ». La soirée se terminera par un grand jeu scénique de M. Chéreau, régisseur de l'Opéra, « Renaissance de la France ».

Cette soirée est appelée à avoir le plus grand succès dans la capitale. Ce sera sans doute la manifestation la plus importante de cette journée et, en tout cas, celle où s'exprimeront le mieux le sens de la commémoration du 18 juin.

La location sera ouverte tous les jours à partir de lundi, de 11 heures à 17 heures, au Théâtre de l'Opéra (places de 30 à 800 francs).

### OU VA L'ALGÉRIE ?

DEPUIS plusieurs décades, l'Algérie cherche évidemment son équilibre politique et les indigènes leur place dans le jeu des institutions françaises.

Depuis 1930, en particulier, avec le « Congrès », puis avec des mouvements comme l'Etoile nord-africaine, le P.P.A. et, depuis 1943, avec le « Manifeste » et « Les Amis du Manifeste », une certaine agitation existe dans certains milieux indigènes.

Pour résoudre le problème de nombreux projets ont été élaborés et, en dernier lieu, le projet Viollette, dont l'esprit a été repris par l'ordonnance du 7 mars 1944.

Cette ordonnance accordait donc la citoyenneté française à un certain nombre d'Algériens et les inscrivait sur les listes électorales politiques des citoyens, tout en maintenant à leur profit si l'on peut appeler cela un profit — leur statut personnel.

Elle augmentait au surplus la proportion des représentants indigènes dans les conseils municipaux et les conseils généraux.

En plus de cet aspect politique, l'ordonnance prévoyait un ensemble imposant de mesures pour développer l'instruction, l'habitat, le paysan, les œuvres de santé publique, etc.

Nous avions, pour notre part, au moment où nous avons participé aux travaux de la Commission des réformes musulmanes, fait nos réserves sur le principe même de l'ordonnance ; mais nous avons fait confiance aux intéressés et nous en espérons un rapprochement avec la population algérienne.

Notre espoir a été déçu. La population algérienne — ou tout au moins ce qu'on en appelle l'élite — par fanatisme ou par faiblesse, s'est laissé entraîner dans une aventure sans issue.

A notre sens, la partie politique de l'ordonnance du 7 mars 1944 a vécu et toutes les craintes que nous formulions jadis à l'encontre du projet Viollette se sont révélées exactes.

C'est qu'au fond tout cela repose sur une équivoque et ce n'est pas en collant une étiquette « citoyen » sur un homme qu'on en fait un citoyen français — même s'il place en exergue de ses livres une phrase de Pascal.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire ? Bien loin de moi cette pensée. Il y a tout à faire.

Egalité, tel était le titre du journal de Fehrat-Abbas. Nous en sommes très partisan, mais complète.

Il faut abandonner un verbiage creux et des mots qui sonnent bien mais dont la réalité est faussée.

Il faut renoncer à admettre que l'on puisse se réclamer de l'âme française par astuce politique et que l'on se refuse à la laisser pénétrer partout.

Il faut renoncer à n'accorder de droits qu'à une catégorie d'Algériens mais chercher à donner une représentation à tout le pays.

Pour notre part, nous sommes depuis longtemps prêts à organiser politiquement et administrativement une Algérie comme une province française au statut plus souple que celui des autres provinces.

Pour le faire nous nous maintenons dans le cadre suivant : P.-E. VIARD, Doyen de la Faculté de Droit d'Alger. (Lire la suite en 2<sup>e</sup> p., 2<sup>e</sup> col.)

#### CONFERENCE DES TROIS ?

### LES ENVOYÉS du président Truman regagnent Washington

Londres, 1<sup>er</sup> juin. — On voit dans le départ avancé de deux jours de M. Joseph Davies, envoyé particulier du président Truman à Londres, un signe particulièrement favorable, et on conclut que les entretiens qu'il a eus ont abouti rapidement à un complet accord.

M. Davies, qui va regagner Washington en passant par Paris, rentrera aux Etats-Unis avec la certitude que le premier ministre britannique, comme le président américain, est désireux que la rencontre des Trois Grands ait lieu le plus tôt possible.

M. Harry Hopkins, envoyé particulier du président américain à Moscou, va quitter la capitale soviétique au cours de la semaine prochaine, à l'impression, à Londres, qu'on sera en mesure, dans le courant de la semaine prochaine, d'annoncer au monde si et quand la troisième rencontre des Trois Grands se déroulera. On peut espérer maintenant, la crise des Etats du Levant mettra directement en cause les intérêts de la France, que le général de Gaulle pourra assister à l'entrevue projetée. Celle-ci, par l'ampitude des problèmes qu'elle résout, aura des conséquences considérables qu'envisageront ces solutions pour l'avenir du monde, sera de beaucoup la plus importante de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

#### La France et la Chine ne participeront pas à la rencontre des « Trois »

Washington, 1<sup>er</sup> juin. — Comme on lui demandait au cours de sa conférence de presse si l'entrevue des « Trois » serait élargie jusqu'à comprendre les représentants de la France ou de la Chine, ou même les deux, le président Truman a répondu : « Non », ajoutant que le seul entretien qu'on préparait aurait lieu entre M. Churchill, le maréchal Staline et lui-même.

#### 60.000 MORTS JAPONAIS A OKINAWA

Washington, 1<sup>er</sup> juin. — La ligne de défense japonaise à Okinawa s'est effondrée. Les Américains ont dénombré jusqu'à présent plus de 60.000 morts japonais. Le reste de la garnison, environ 25.000 hommes, est accablée dans le sud de l'île.

#### EXECUTION de quatre traîtres au fort de Châtillon

Quatre agents de la Gestapo française, appartenant à la seconde bande de la rue Lauriston : Tondut, Chave, Binigault et Roland, qui avaient été condamnés à mort, le 20 avril dernier, ont été fusillés jeudi matin, à 9 h. 55, au fort de Châtillon.

#### L'arrivée du 1.000.000<sup>e</sup> rapatrié

### “D'ICI SIX SEMAINES TOUS LES NOTRES SERONT RENTRÉS” déclare M. FRENAY

Le maréchal des logis Jules Carron, millionième rapatrié, semblait bien, hier, quelque peu hébété de tous ces honneurs rendus à sa personne... Il aura certainement senti que, par lui,

c'est à tous ses camarades qu'allait l'hommage de Paris et de la nation, en même temps qu'il était un grand merci à l'effort gigantesque accompli par tous nos alliés pour hâter le rapatriement des nôtres.

Venant de Luneburg, Jules Carron arrivait au Bourget à 17 heures, où l'accueillaient les autorités alliées : les généraux américains Kingman et Michelsen, le général soviétique Vichorff et le brigadier général anglais Lee. Après un vin d'honneur, un cortège se forma et traversa Paris sous les acclamations.

Au Centre d'accueil de la gare d'Orsay, les autorités alliées remettaient symboliquement le « millionième » au ministre, M. Frenay. Cérémonie simple et émouvante qui marquait l'étrange coopération des nations alliées dans la première œuvre de paix : le rapatriement. M. Frenay rendit hommage à l'œuvre accomplie, la moitié de la tâche totale : « D'ici six semaines, dit-il, tous les nôtres seront rentrés ». Il exprima le vœu que cette efficace volonté d'union demeure et soit le gage de la paix méritée par tous nos martyrs.

## L'ANGOISSANT PROBLÈME DU CHARBON

“Il faut à tout prix changer le climat moral de la mine”

Le problème du charbon est à l'ordre du jour. Sans charbon, ni fer, ni acier, ni ciment. Pas non plus de chauffage, de lumière et de transports suffisants. Pas davantage de sucre ni d'énergie. Le manque de charbon équivalait à la paralysie grave de l'industrie, du commerce, du ravitaillement et de la vie familiale.

Or notre production s'accroît à un rythme trop lent eu égard à nos besoins. De 1.437.451 tonnes en octobre 1944, elle est passée à 2.742.000 tonnes en mars dernier. Croissance sensible, mais insuffisante ; notre actuelle production annuelle (32.904.000 tonnes) est inférieure de 17.345 tonnes à celle de 1939 (50.249.000 tonnes), sans compter les 30 millions de tonnes que nous ne pouvons plus importer, ce qui réduit en définitive notre consommation de plus de moitié. La diminution sensible des effectifs des mineurs de fond (142.294 contre 158.330 en

#### AFFIRME LE SYNDICAT CHRETIEN DES MINEURS

1939, ne semble pas expliquer complètement ce marasme.

Qui porte donc la responsabilité de cette situation dramatique ?

#### Le mineur est fatigué

Nous avons eu la bonne fortune de joindre hier M. Cotorez, secrétaire délégué du syndicat chrétien des mineurs et Louis Delabre, secrétaire de la Fédération des syndicats chrétiens d'employés des mines qui nous ont expliqué la complexité des causes de l'actuelle crise charbonnière.

qui règne à la mine. Nous retrouvons ici les conséquences des méthodes de commandement d'avant la libération : « Rendement ou déclaquement », ordonnait la direction. Le personnel de maîtrise qui transmettait ces directives souffrait aujourd'hui de la rancœur que les ouvriers ne pouvaient librement exprimer, à ce moment-là.

(Lire la suite en 2<sup>e</sup> p., 4<sup>e</sup> colonne.)

